

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE
JEUDI 29 MARS 2018 A 20 H 30 À LA SALLE DE LA MAIRIE**

- Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage aux 4 victimes de TREBES.
- Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier pour le Budget Communal. Le Conseil Municipal prend une délibération, à l'unanimité, approuvant le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier pour le Budget Communal.
- Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier pour le Budget de l'Eau et de l'Assainissement. Le Conseil Municipal prend une délibération, à l'unanimité, approuvant le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier pour le Budget de l'Eau et de l'Assainissement.
- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2017 du Budget de l'Eau et de l'Assainissement

**COMPTE ADMINISTRATIF
2017**

BUDGET DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses	107 457,36 €
Recettes	118 710,79 €
Excédent de l'exercice 2017	11 253,43 €
Excédent 2016 reporté : 34 843,27 €	
Excédent de clôture : 34 843,27 € + 11 253,43 € =	46 096,70 €
Montant à reporter sur le Budget Primitif 2018	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	13 421,95 €
Recettes	103 891,05 €
Excédent de l'exercice 2017	90 469,10 €
Excédent 2016 reporté : 187 400,55 €	
Excédent de clôture : 187 400,55 € + 90 469,10 € =	277 869,65 €
Montant à reporter sur le Budget Primitif 2018	

- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2017 du Budget Communal.

**COMPTE ADMINISTRATIF
2017**

BUDGET COMMUNAL

Il est composé des éléments énoncés ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	831 963,89 €
Recettes	1 292 141,52 €
Excédent de l'exercice 2017	460 177,63 €
Excédent 2016 reporté : 1 197 729,70 €	
Excédent de clôture : 1 197 729,70 € + 460 177,63 € =	1 657 907,33 €
Montant à reporter sur le Budget Primitif 2018	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	111 256,88 €
Recettes	509 172,03 €
Excédent de l'exercice 2017	397 915,15 €
Excédent 2016 reporté : 1 839 125,07 €	
Excédent de clôture : 1 839 125,07 € + 397 915,15 € =	2 237 040,22 €
Montant à reporter sur le Budget Primitif 2018	

- Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2017 du Budget de l'Eau et Assainissement.
- Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2017 du Budget Communal et prend une délibération affectant le résultat de fonctionnement de 1 657 907,33 € à l'article 002.
- Le vote des comptes administratifs ayant eu lieu, Monsieur RENVERSEAU Jean-Louis, Adjoint au Maire et Président de séance, invite Monsieur le Maire à revenir pour présenter et proposer au vote les budgets primitifs Eau et Assainissement et Communal.

BUDGET PRIMITIF 2018

BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2018 Eau et Assainissement dont les caractéristiques sont les suivantes :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses	158 707,70 €
Recettes	158 707,70 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	1 020 989,75 €
Recettes	1 020 989,75 €

BUDGET PRIMITIF 2018

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le taux des 3 taxes dont la répartition est établie comme suit :

- 8,81 % pour la Taxe d'Habitation

- 9,58 % pour le Foncier Bâti
- 65,08 % pour le Foncier Non Bâti

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif Communal 2018 dont les caractéristiques sont les suivantes :

DEPENSES	2 677 551,78 €
RECETTES	2 677 551,78 €

DEPENSES

Charges à caractère général	1 376 520,83 €
Intérêts des emprunts	2 000,00 €
Frais de personnel	585 000,00 €
Charges de gestion courante	144 530,95 €
Charges diverses	167 500,00 €

RECETTES

Excédent reporté	1 657 907,33 €
Contributions directes et taxes	873 885,00 €
Dotations et participations	87 464,45 €
Autres produits	56 295,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	2 748 349,20 €
RECETTES	2 748 349,20 €

DEPENSES

Remboursement Capital Emprunts	10 000,00 €
Acquisitions immobilières et mobilières	435 000,00 €
Travaux de bâtiments et réseaux	2 200 849,20 €

RECETTES

Excédent reporté	2 237 040,22 €
FCTVA et taxe Aménagement + DETR	81 308,98 €

Pour les subventions aux Associations le Conseil Municipal vote le budget à l'unanimité.

- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande formulée par la propriétaire du restaurant « la Soleïade » d'utiliser le square du Vieux Rempart du 1^{er} Avril au 30 Septembre 2018. Le Conseil Municipal prend une délibération à l'unanimité autorisant le Maire à signer le bail de location correspondant. Le tarif du m² occupé est inchangé.
- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande formulée par la gérante du Café du Commerce d'utiliser la cour de l'immeuble appartenant à la commune du 1^{er} Avril au 30 Septembre 2018. Le Conseil Municipal prend une délibération à l'unanimité autorisant le Maire à signer le bail de location correspondant. Le tarif du m² occupé est inchangé.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la consultation lancée pour les travaux à réaliser à la station de traitement eau potable – Déferrisation Forages République a permis de retenir l'Entreprise SAUR SAS pour un montant de 311 273,00 € HT. Le Conseil Municipal, après en avoir

délibéré et à l'unanimité, prend une délibération approuvant le choix de l'Entreprise SAUR SAS et autorisant Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces relatives à son exécution.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 157 de la Loi des Finances 2018 institue une nouvelle dotation dénommée « Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Il s'agit d'une dotation de soutien à l'investissement en faveur des communes à fiscalité propre et EPCI. Cette dotation est destinée au soutien de projets et notamment la réalisation d'opération visant au développement des territoires ruraux par l'action de favoriser l'accessibilité des services et des soins. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'Opération CŒUR DE VILLAGE qui va se traduire par la Construction d'un Pôle Médical et aménagement de la place de village de la Commune et dont le projet remplit tous les critères pour pouvoir bénéficier de cette dotation. Monsieur le Maire précise que le montant HT des travaux de construction du Pôle Médical et l'aménagement de la place de village s'élève à **700 000.00 € HT** et explique que ce dossier fera l'objet d'une demande de subvention auprès des services de l'Etat, au titre du Contrat de Ruralité 2018, pour une participation maximale de 40 % du montant HT des travaux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend une délibération sollicitant l'aide de l'Etat au Titre du Contrat de Ruralité 2018 et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à la demande de subvention.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 157 de la Loi des Finances 2018 institue une nouvelle dotation dénommée « Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Il s'agit d'une dotation de soutien à l'investissement en faveur des communes à fiscalité propre et EPCI. Cette dotation est destinée au soutien de projets et notamment la réalisation d'hébergement et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation d'une bâtisse communale en 3 logements sociaux qui remplit tous les critères pour pouvoir bénéficier de cette dotation. Monsieur le Maire précise que le montant HT des travaux de réhabilitation s'élève à **280 000.00 € HT** et explique que ce dossier fera l'objet d'une demande de subvention auprès des services de l'Etat, au titre du Contrat de Ruralité 2018 pour une participation maximale de 40 % du montant HT des travaux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend une délibération sollicitant l'aide de l'Etat au Titre du Contrat de Ruralité 2018 et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à la demande de subvention.
- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le Diagnostic Eclairage Public établi le 11 Mai 2017 par le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) qui a permis de mettre en évidence la nécessité de réaliser des travaux de mise en conformité des armoires électriques et permettre une plus grande maîtrise de la consommation électrique et la réduction de la pollution lumineuse par le remplacement de lampes « nouvelle génération » (LED). Un avant-projet des travaux a été chiffré pour un montant de 75 535,00 € HT pour lesquels la Commune peut bénéficier d'une aide de la part du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG). Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de solliciter une subvention auprès du SMEG dans le cadre de la réalisation de ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette demande de subvention.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la Classe découverte des enfants de l'Ecole Primaire d'ORSAN qui aura lieu à Méjannes Le Clap, une subvention de 1 000 € a été demandée à la Mairie. Le Conseil Municipal est favorable à ce qu'une subvention exceptionnelle de 1 000 € soit accordée.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au groupement de commandes passé avec le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU), une proposition tarifaire pour le contrôle des hydrants a été adressée à la Commune pour un montant de 16,20 € par hydrant, que chaque commune devra acquitter auprès de la société retenue. Le Conseil Municipal est favorable pour accepter cette proposition.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le débroussaillage de la Colline de la Pise sera réalisé par l'Association Famille Rurale.
- Madame POREAU informe le Conseil Municipal que le dossier sur la Cloche du Village a été adressé au Conservateur Départemental. Elle précise que deux dossiers ont été adressés : un au Département, le second à la Région en vue d'une reconnaissance de ce patrimoine exceptionnel compte tenu de l'année de fabrication. Le Conseil Municipal et Monsieur le Maire remercient Mme POREAU et félicitent son travail de recherches et la démarche accomplis jusqu'à ce jour.
- Madame POREAU informe le Conseil Municipal qu'elle projette de faire une exposition concernant la « 2^{ème} Guerre Mondiale ». Elle souhaite, comme pour la 1^{ère} exposition sur la « 1^{ère} Guerre Mondiale » solliciter, sur la base du volontariat, la population où d'autres personnes détenant des archives de cette époque pour pouvoir enrichir cette exposition. Le Conseil Municipal est favorable à cette démarche.
- Madame BALLATORE informe le Conseil Municipal que cette année aura lieu le Centenaire de l'Armistice du 11 Novembre 2018. Elle propose, à la réflexion du Conseil Municipal, d'envisager la plantation d'un arbre symbolique, ce jour-là, à un emplacement défini au préalable. Le choix de l'arbre est en cours. La décision finale sera prise ultérieurement.